ESTIMATES

RCMP-External Review Committee

2001-2002
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2002-III-83

ISBN 0-660-61510-X

101-05634/

RCMP EXTERNAL REVIEW COMMITTEE

2001-2002 Estimates

Report on Plans and Priorities

Approved

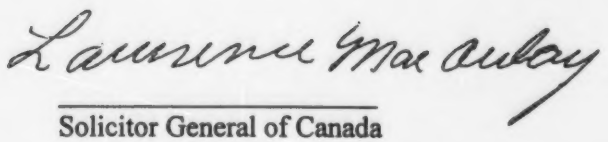

Solicitor General of Canada

Table of Contents

Section I: Messages

Chair's Message 1
Management Representation Statement 2

Section II: Departmental Overview

2.1 What's New 3
2.2 Mandate, Roles and Responsibilities 3
2.3 Departmental/Program Objective 5
2.4 Planning Context 5
2.5 Departmental Planned Spending 6

Section III: Departmental Plans, Results, Activities and Resources

3.1 Business Line Details 7
3.2 Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources 7

Section IV: Financial Information 9

Section V: Other Information 11

Section I: Messages

Chair's Message

I am pleased to present the 2001-2002 Report on Plans and Priorities for the RCMP External Review Committee. With the continued emergence of difficult issues within the RCMP, the complexity of the work of the Committee is expected to increase. Cases coming for review will likely include issues of family violence, post-traumatic stress disorder, sexual gestures and harassment in the workplace. The Committee expects to continue its research and analysis in these difficult areas and to publish articles on such issues.

Also of interest is the question of when inappropriate conduct by RCMP members outside work interferes with their duties as police officers, and can be subject of disciplinary actions by the Force. The Committee has been called to study this question and, given its import, similar cases may yet come forward. The conduct of proceedings before RCMP adjudication boards, where cases of serious disciplinary misconduct are tried, is also coming under increasing scrutiny. The Committee has provided guidance to RCMP adjudication boards on how best to ensure that their procedures are not only fair and equitable but also perceived as such by both parties. The Committee hopes to continue providing advice of a general nature whenever this may improve existing processes.

Looking to new or emerging processes, the Committee was pleased to examine, at the suggestion of the Commissioner of the RCMP, the recourse to dispute resolution techniques to resolve cases of serious transgressions of the *Code of Conduct*. The Committee issued a preliminary report and has since been pursuing discussions with key stakeholders. Over the course of the next year, the Committee plans to issue a final report on the subject. An important focus of the Committee will be to determine how to ensure the public interest is safeguarded while the RCMP aims to streamline its internal processes.

I am confident that the discussions on these important issues will yield valuable suggestions for improved dispute resolution mechanisms, thereby reducing the need for more onerous review and appeal procedures.

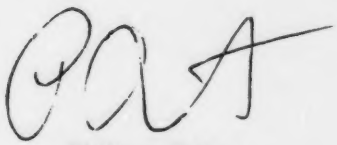

Philippe Rabot
Acting Chair

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2001-2002 Report on Plans and Priorities (RPP) for the RCMP External Review Committee.

To the best of my knowledge, the information :

- Accurately portrays the Committee's mandate, priorities, strategies and planned results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities*.
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The reporting structure, on which this document is based, has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

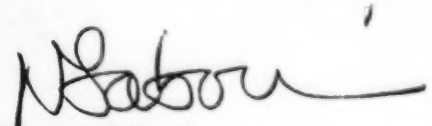

Norman Sabourin
Executive Director and Senior Counsel

January 31, 2001

Section II: Departmental Overview

2.1 What's New

Acting on a suggestion from the Commissioner of the RCMP, the Committee is studying the important issue of disciplinary mechanisms. The Committee has prepared a discussion paper for circulation amongst interested RCMP members and will report its findings to all interested parties. This process is expected to encourage more fulsome discussions amongst stakeholders and foster the development of the best possible policy proposals in the area of disciplinary processes. Depending on the success of this initiative, the Committee may decide to conduct further studies related to its mandate, with the aim of helping establish policies that help avoid disputes or, if they arise, solve them in the fairest, most efficient manner possible. This approach is in keeping with the Committee's aim of fostering public confidence in the methods used within the RCMP to maintain discipline and manage its workforce fairly, in accordance with the law.

2.2. Mandate, Roles and Responsibilities

Under the *RCMP Act*, the RCMP Commissioner refers all appeals of formal discipline and all discharge and demotion appeals to the Committee unless the member of the RCMP requests that the matter not be referred. In addition, pursuant to section 33 of the *RCMP Act*, the RCMP Commissioner refers certain types of grievances to the Committee in accordance with regulations made by the Governor in Council. Section 36 of the *RCMP Regulations* specifies the grievances which the RCMP Commissioner is obliged to refer to the Committee, namely grievances respecting:

a) the Force's interpretation and application of government policies that apply to government departments and that have been made to apply to members;

b) the stoppage of pay and allowances of members made pursuant to subsection 22(3) of the *RCMP Act*;

c) the Force's interpretation and application of the Isolated Posts Directive;

d) the Force's interpretation and application of the RCMP Relocation Directive; and

e) administrative discharge on the grounds of physical or mental disability, abandonment of post, or irregular appointment.

In each case, the member may request that the matter not be referred, in which case the RCMP Commissioner has the discretion whether to refer the matter or not.

The Chair of the Committee reviews all matters referred to it. Where the Chair is not satisfied with the RCMP's disposition of the matter he or she may

a) advise the RCMP Commissioner and the parties of his Findings and Recommendations resulting from his review; or

b) initiate a hearing to consider the matter. At the end of the hearing the Committee member(s) designated to conduct the hearing will advise the RCMP Commissioner and the parties of the Committee's Findings and Recommendations.

In practice, even when the Chair is satisfied with the original disposition, he advises the RCMP Commissioner and the parties of the reasons by means of Findings and Recommendations. The RCMP Commissioner may accept or reject the Committee's recommendations but if he rejects a recommendation, he must provide written reasons for so doing.

In conducting its review of matters referred to it, the Committee attempts to achieve a balance amongst the many complex and different interests involved while ensuring that the principles of administrative and labour law are respected and the remedial approach indicated by the *RCMP Act* is followed. In each case, the Committee must consider the public interest, ensure respect for the right of RCMP members to fair treatment in accordance with the spirit of the Act and of the Public Service's internal regulations, and ensure that RCMP management is in a position to manage its labour relations in such a way as to maintain public confidence.

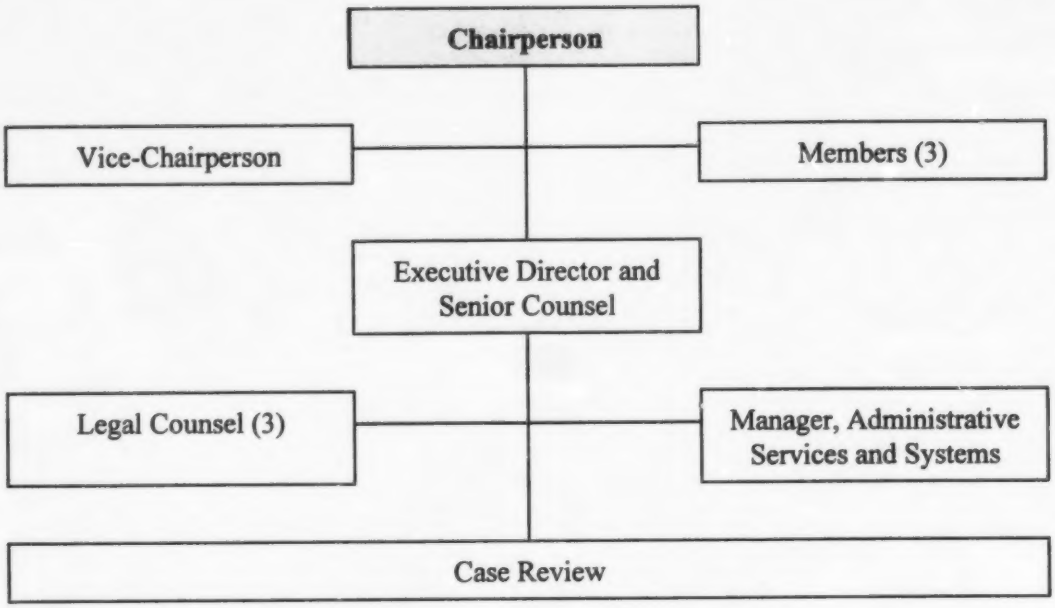

2.3 Departmental/Program Objective

To provide external review of appeals of formal discipline, appeals of discharge or demotion, and certain types of grievances referred to it by the Royal Canadian Mounted Police.

2.4 Planning Context

Owing to its special regime of labour relations, the RCMP faces unique challenges in the management of its workforce. The Committee is affected by this in two ways: first, the number or nature of cases referred to the Committee is unpredictable; second, ongoing changes to management practices within the RCMP affect the global context within which case review and analysis takes place. The Committee must therefore keep abreast, through consultations and research, of emerging trends and practices within the Force.

The body of case law relevant to the Committee's work is also in constant evolution. Since April 2000, three RCMP members or ex-members have applied for review by the Federal Court, of the Commissioner's decision of a disciplinary appeal or a grievance. One other ex-member has applied to the Supreme Court of Canada for leave to appeal a Federal Court of Appeal decision confirming the Commissioner's denial of a disciplinary

appeal. These court proceedings inevitably lead to a focus on the Committee's recommendations made in the particular cases. The initiation of these applications is a reminder of the Committee's obligation to make rigorous analysis of the facts and well-reasoned findings.

In this environment, the Committee's expertise is often sought on general issues pertaining to the Committee's mandate. This includes requests for advice or information on general matters of discipline and grievances, as well as requests for feedback or analysis on horizontal issues affecting the management of the Force. To that end, the Committee and its legal counsel engage in discussions with lawyers, managers, members of the RCMP and other interested parties.

2.5 Departmental Planned Spending

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2000-2001	**Planned Spending 2001-2002**	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004
Budgetary Main Estimates (gross)	811	**820**	820	820
Total Main Estimates	811	**820**	820	820
Adjustments	0	**0**	0	0
Net Planned Spending	811*	**820**	820	820
Plus: Cost of services received without charge	80	**89**	89	89
Net Cost of Program	891	**909**	909	909
Full Time Equivalents	5	**5**	5	5

* Reflects best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

Section III: Departmental Plans, Results, Activities and Resources

3.1 Business Line Details

Business Line Title

The RCMP External Review Committee has one business line: *Case Review.*

Business Line Objective

To provide external review of appeals of formal discipline, appeals of discharge or demotion, and certain types of grievances referred to it by the Royal Canadian Mounted Police.

Business Line Description

The RCMP External Review Committee, which reports annually to Parliament, is a neutral third party providing an independent and impartial review of cases referred to it by the RCMP. The Committee may institute hearings, summon witnesses, administer oaths and receive and accept such evidence or other information as the Committee sees fit. The Findings and Recommendations of the Chairperson, or Committee, are sent to the parties and the RCMP Commissioner.

3.2 Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

☞ **Key Result Commitment # 1** - *A greater protection of RCMP members' rights through the provision of independent reviews of matters referred to the Committee, and timely and useful recommendations to the RCMP Commissioner*

Planned Results

- The provision of well reasoned findings and recommendations, consistent with the evidence, relevant policy and the law;

- RCMP members' confidence in the Committee's work, as shown by the number of members making use of the Committee and feedback received from members;

- the processing of 60% of grievances within 3 months and the processing of 60% of discipline and discharge matters within 6 months.

Related Activities

- The implementation of specific plans designed to further increase awareness of the Committee's role within the RCMP and the dissemination of information throughout the RCMP about important principles established by the Committee since its creation;

- the provision of research, best practices studies and advice on specific issues affecting labour relations within the RCMP;

- the maintenance of regular contacts with all levels of the Force;

- the maintenance of a web page which includes all of the work the Committee has achieved since its beginning.

Section IV: Financial Information

Table 4.1: Net Cost of Program for the Estimates Year

(thousands of dollars)	Total
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-budgetary Main Estimates plus Adjustments)	**820**
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**65**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**24**
Workman's compensation coverage provided by Human Resources Canada	**0**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**0**
	89
Less: Non-Respendable Revenue	**0**
2001-2002 Net Cost of Program	**909**

Section V: Other Information

Statutes and Regulations Currently in Force

Parts II, III, IV and V of the *Royal Canadian Mounted Police Act* http://canada.justice.gc.ca/FTP/EN/Laws/Chap/R/R-10.txt	(R.S.C., 1985, c. R-10), as amended

References

RCMP External Review Committee P.O. Box 1159, Station B 60 Queen Street, Room 513 Ottawa, ON K1P 5R2 Tel: (*613*) 998-2134 Fax: (*613*) 990-8969 Web Site: www.erc-cee.gc.ca E-mail: org@erc-cee.gc.ca	RCMP External Review Committee Annual Report RCMP External Review Committee *Communiqués*

BUDGET DES DÉPENSES

Comité externe d'examen de la GRC

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2002-III-83

ISBN 0-660-61510-X

COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GRC

Budget des dépenses 2001-2002

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

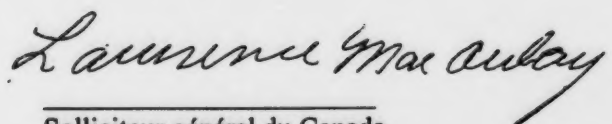

Solliciteur général du Canada

Table des matières

Section I : Messages

Message du Président 1
Déclaration de la direction 2

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

2.1 Quoi de neuf 3
2.2 Mandat, rôles et responsabilités 3
2.3 Objectif du programme 5
2.4 Contexte de la planification 5
2.5 Dépenses prévues de l'organisme 6

Section III : Plans, résultats, activités et ressources de l'organisme

3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité 7
3.2 Principaux engagements en matière de résultats résultats escomptés, activités et ressources connexes 7

Section IV : Renseignements financiers 9

Section V : Autres renseignements 11

Section I : Messages

Message du Président

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002 du Comité externe d'examen de la GRC. Le Comité aura vraisemblablement à accomplir un travail plus complexe dans l'avenir puisqu'il y aura encore de nouvelles questions épineuses qui se poseront au sein de la GRC. La violence familiale, le syndrome de stress post-traumatique, les gestes sexuels et le harcèlement en milieu de travail sont autant de sujets sur lesquels pourraient bien porter les cas qui lui seront renvoyés. Le Comité entend continuer de faire des recherches et des analyses et de publier des articles dans ces domaines.

Le Comité s'intéresse également à la question suivante : à partir de quel point la conduite répréhensible d'un membre de la GRC à l'extérieur de son travail porte-t-elle atteinte à l'exercice de ses fonctions de policier, et peut-elle lui valoir des mesures disciplinaires? Le Comité a déjà été appelé à se pencher sur ce sujet, qui, vu son importance, pourrait bien être à nouveau l'objet de litiges. En outre, de plus en plus la procédure suivie par les comités d'arbitrage de la GRC, lorsqu'ils entendent des cas d'inconduite grave, est soumise à l'examen du Comité. Celui-ci conseille les comités d'arbitrage quant à la meilleure façon de s'assurer que la procédure est non seulement juste et équitable, mais également perçue comme telle par les deux parties. Le Comité espère continuer de donner des avis de nature générale chaque fois qu'il peut aider à améliorer les méthodes actuelles.

Soucieux d'explorer de nouvelles façons de faire, le Comité a été heureux d'examiner, à la suggestion du commissaire de la GRC, l'utilisation de méthodes de règlement des différends pour résoudre des cas graves de transgression du code de déontologie. Après avoir présenté un rapport préliminaire, le Comité poursuit la discussion avec les principaux intéressés. Il devrait publier son rapport final au cours de la prochaine année. Le Comité cherchera notamment des moyens de s'assurer que les efforts déployés par la GRC pour simplifier ses processus internes ne nuisent aucunement à l'intérêt public.

Nul doute que de la discussion sur ces importantes questions naîtront de bonnes idées pour améliorer les mécanismes de règlement des différends, ce qui réduira le besoin de recourir à des procédures d'examen et d'appel plus onéreuses.

Le président intérimaire,

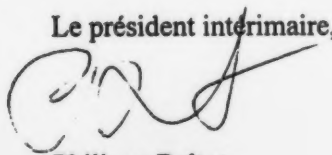

Philippe Rabot

Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 du Comité externe d'examen de la GRC.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisme et les résultats escomptés par celui-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Le Directeur exécutif et avocat principal,

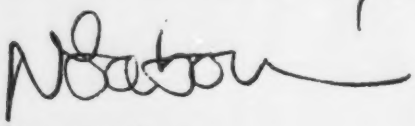

Norman Sabourin

Le 31 janvier 2001

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

2.1 Quoi de neuf

À la suggestion du commissaire de la GRC, le Comité étudie actuellement la question importante des mécanismes disciplinaires. Il a rédigé un document de travail dont prendront connaissance les membres intéressés de la GRC et il présentera ses recommandations à toutes les parties concernées. Il espère ainsi encourager de plus amples discussions chez les intéressés afin de favoriser l'élaboration de meilleures politiques possibles dans le domaine des processus disciplinaires. Si ce projet s'avère une réussite, le Comité pourrait décider de faire d'autres études liées à son mandat afin d'aider à l'établissement de politiques qui contribuent à éviter des différends ou, s'il en survient malgré tout, à les régler de la manière la plus juste et la plus efficace qui soit. De telles initiatives cadrent avec le but du Comité, qui est de faire en sorte que le public ait confiance dans les méthodes employées par la GRC pour faire régner la discipline et gérer son effectif équitablement, en conformité avec la loi.

2.2 Mandat, rôles et responsabilités

Aux termes de la *Loi sur la GRC*, le commissaire de la GRC renvoie devant le Comité tous les appels relatifs à des mesures disciplinaires graves et tous les appels relatifs à des mesures de renvoi ou de rétrogradation, à moins que le membre de la GRC en cause ne s'oppose à un tel renvoi. De plus, en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la GRC*, le commissaire de la GRC renvoie les griefs devant le Comité en conformité avec le règlement adopté par le gouverneur en conseil. L'article 36 du *Règlement de la GRC* limite à ce qui suit les griefs qui doivent être renvoyés devant le Comité :

a) les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, des politiques gouvernementales visant les ministères qui ont été étendues aux membres;

b) les griefs relatifs à la cessation, en application du paragraphe 22(3) de la *Loi sur la GRC*, de la solde et des allocations des membres;

c) les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, de la *Directive sur les postes isolés*;

d) les griefs relatifs à l'interprétation et à l'application, par la GRC, de la *Directive de la Gendarmerie sur la réinstallation*;

e) les griefs relatifs au renvoi par mesure administrative pour les motifs d'incapacité physique ou mentale, d'abandon de poste ou de nomination irrégulière.

Le membre en cause peut toujours demander que son cas ne soit pas renvoyé devant le Comité. Le commissaire de la GRC a alors le choix de procéder ou non au renvoi du cas.

Le président du Comité examine tout cas qui lui est renvoyé. S'il n'est pas d'accord avec la façon dont la GRC a tranché le différend, il peut

a) soit informer le commissaire de la GRC et les parties de ses conclusions et recommandations;

b) soit ordonner la tenue d'une audience afin de tirer l'affaire au clair. Le ou les membres du Comité désignés pour tenir l'audience informent subséquemment le commissaire de la GRC et les parties des conclusions et recommandations du Comité.

En pratique, même lorsqu'il est d'accord avec la décision initiale, le président informe le commissaire de la GRC et les parties de ses motifs, en énonçant ses conclusions et recommandations. Le commissaire de la GRC peut accepter ou rejeter les recommandations du Comité, mais s'il opte pour le rejet, il doit fournir des motifs quant à son choix.

Dans l'exécution de son travail d'examen, le Comité tente d'assurer un équilibre entre des intérêts tout aussi complexes que variés, tout en veillant à ce que les principes du droit administratif et du travail et les recours prévus par la *Loi sur la GRC* soient respectés. Dans chaque cas, il doit tenir compte de l'intérêt public et assurer le respect du droit des membres de la GRC à un traitement équitable et conforme à l'esprit de la Loi et aux règles internes de la fonction publique, tout en veillant à ce que la direction de la GRC puisse gérer ses relations de travail d'une façon qui lui permettra de garder la confiance du public.

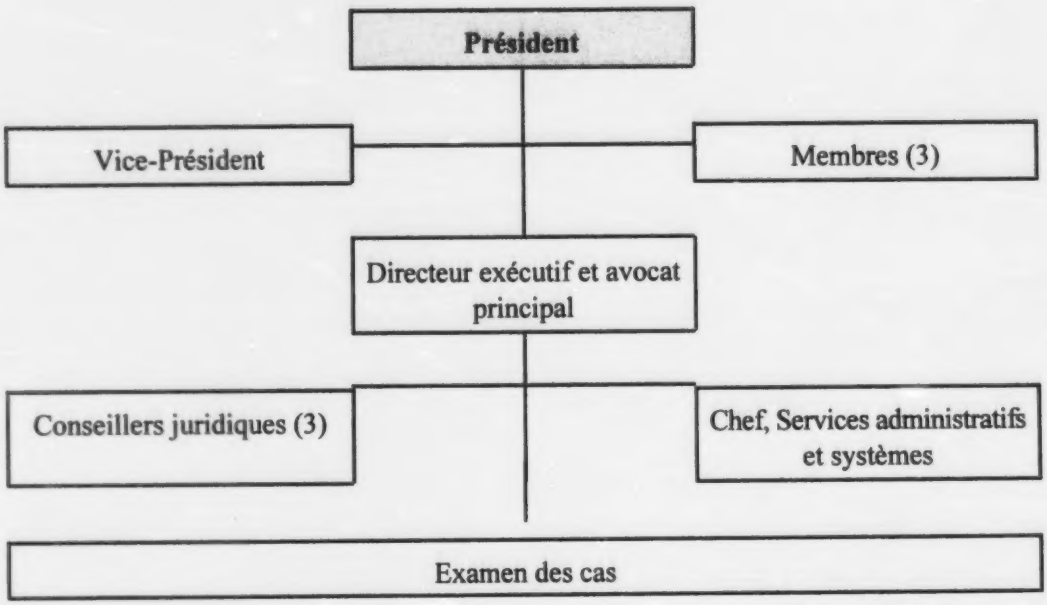

2.3 Objectif du programme

À titre d'organisme indépendant, examiner les appels portant sur des mesures disciplinaires graves ou sur des décisions de renvoi ou de rétrogradation, ainsi que certains types de griefs présentés par la Gendarmerie royale du Canada.

2.4 Contexte de la planification

En raison du régime spécial de relations de travail qui existe à la GRC, la gestion de l'effectif de ce corps policier pose des difficultés toutes particulières. Cela se répercute sur le travail du Comité de deux façons : d'abord, il est impossible de prévoir quel sera le nombre de cas renvoyés devant le Comité ou leur nature; ensuite, les méthodes de gestion employées à la GRC changent continuellement, ce qui influe sur le contexte global dans lequel s'effectuent les examens et les analyses de cas. Le Comité doit donc se tenir au courant des nouvelles tendances et de l'évolution des pratiques au sein de l'organisme, au moyen de consultations et de recherches.

La jurisprudence se rapportant au travail du Comité est elle aussi en constante évolution. Depuis avril 2000, il y a trois membres ou ex-membres de la GRC qui ont demandé à la Cour fédérale de faire un contrôle de la décision rendue par le commissaire relativement à un grief ou à un appel portant sur des mesures disciplinaires. Un autre ex-membre a demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'en appeler d'une décision de la Cour d'appel fédérale qui a confirmé la décision du commissaire de rejeter un appel touchant des mesures disciplinaires. Les procédures judiciaires attirent inévitablement l'attention sur les recommandations formulées par le Comité dans les cas en question. Ces recours aux tribunaux rappellent au Comité qu'il a l'obligation d'analyser rigoureusement les faits et de formuler des conclusions dûment motivées.

Dans ce contexte, la GRC fait souvent appel aux compétences du Comité concernant des questions générales se rapportant au mandat de ce dernier. Par exemple, elle lui demande des conseils ou de l'information sur des questions générales touchant la discipline et les griefs; elle peut aussi l'inviter à donner son avis sur des questions horizontales qui ont une incidence sur la gestion de l'organisme, ou à en faire l'analyse. Cela amène le Comité et ses conseillers juridiques à avoir des discussions avec des avocats, des gestionnaires, des membres de la GRC et d'autres parties intéressées.

2.5 Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-2001	**Dépenses prévues 2001-2002**	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	811	**820**	820	820
Total du Budget principal des dépenses	811	**820**	820	820
Rajustements	0	**0**	0	0
Dépenses prévues nettes	811*	**820**	820	820
Plus : Coût des services reçus sans frais	80	**89**	89	89
Coût net du programme	891	**909**	909	909
Équivalents temps plein	5	**5**	5	5

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Section III : Plans, résultats, activités et ressources de l'organisme

3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité

Secteur d'activité

Le secteur d'activité du Comité externe d'examen de la GRC est l'*examen des cas*.

Objectif du secteur d'activité

À titre d'organisme indépendant, examiner les appels portant sur des mesures disciplinaires graves ou sur des décisions de renvoi ou de rétrogradation, ainsi que certains types de griefs présentés par la Gendarmerie royale du Canada.

Description du secteur d'activité

Le Comité externe d'examen de la GRC, qui soumet un rapport annuel au Parlement, est un tiers chargé d'examiner de façon indépendante et impartiale les cas que lui soumet la GRC. Le Comité peut tenir des audiences, assigner des témoins, faire prêter serment, et recevoir et accepter des preuves ou autres informations comme il le juge bon. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyées aux parties intéressées et au commissaire de la GRC.

3.2 Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

L **Principal engagement en matière de résultat n° 1 :** *Une protection accrue des droits des membres de la GRC grâce à l'examen indépendant des questions soumises au Comité et à la formulation de recommandations opportunes et utiles au commissaire de la GRC.*

Résultats escomptés

C des conclusions et recommandations bien étayées et tenant compte des preuves soumises, de la politique pertinente et de la loi;

C la confiance des membres de la GRC dans le travail du Comité (nombre de membres ayant recours au comité et rétroaction fournie par les membres et leurs représentants);

C le traitement de 60 p. 100 des griefs dans les trois mois, et le traitement de 60 p. 100 des causes de discipline et de renvoi dans les six mois.

Activités connexes

- Mettre en œuvre les plans spécifiques destinés à sensibiliser le personnel de la GRC au rôle du Comité et diffuser de l'information dans l'ensemble de la GRC sur les principes importants établis par le Comité depuis sa création.

- Effectuer des travaux de recherche, réaliser des études concernant les pratiques souhaitables et fournir des avis sur des questions spécifiques touchant les relations de travail au sein de la GRC.

- Maintenir des contacts réguliers avec tous les échelons de la force policière.

- Tenir à jour une page Web décrivant tout le travail effectué par le Comité depuis ses débuts.

Section IV : Renseignements financiers

Tableau 4.1 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes (budgétaires et non budgétaires brutes du Budget principal des dépenses plus rajustements)	**820**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**65**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	**24**
Indemnisation des victimes d'accidents de travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	**0**
Traitement et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	**0**
	89
Moins : Recettes non disponibles	**0**
Coût net du Programme pour 2001-2002	**909**

Section V : Autres renseignements

Lois et règlements en vigueur

Parties II, III, IV et V de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* http://canada.justice.gc.ca/fr/lois/R-10/36252.html	(L.R.C. (1985), ch. R-10), telle que modifiée

Références

Comité externe d'examen de la GRC C.P. 1159, Succ. B 60 rue Queen, pièce 513 Ottawa, ON K1P 5R2 Tél : (*613*) 998-2134 Téléc : (*613*) 990-8969 Site Web : www.erc-cee.gc.ca Courriel : org@erc-cee.gc.ca	Rapport annuel du Comité externe d'examen de la GRC *Communiqués* du Comité externe d'examen de la GRC